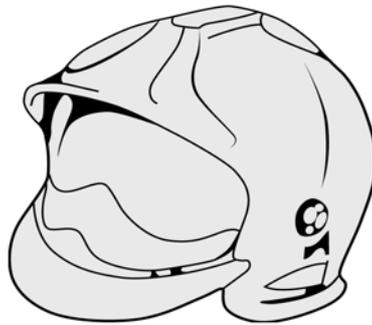


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2006-11

ANNEE 2006

Édition du 28 septembre 2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2006.11

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU DU 19 SEPTEMBRE 2006	3
Feuille de présence	3
2006 – 052 - Approbation de procès-verbaux	4
2006 – 053 – Défense des intérêts du SDIS : Affaire David Rémy c/ SDIS	5
2006 – 054 – Défense des intérêts du SDIS : Affaire Jean-Jacques Grenouillet c/ SDIS	6
2006 – 055 – Fusion de centres – Nonvilliers Grandhoux et Happonvilliers	7
2006 – 056 – Remboursement de frais à la commune de Senonches	8
2006 – 057 – Avenant au contrat de services Thales	9
2006 – 058 – Contrat de maintenance Systel.....	10
2006 – 059 – Avenant n° 1 au marché 2004-002 pour une prestation d'assistance technique	11
2006 – 060 – Marché 2006-008 pour l'achat de 17 camions citerne ruraux.....	12
2006 – 061 – Marché 2006-006 pour l'achat d'articles d'habillement	13
2006 – 062 – Convention de formation – Service formation.....	15
2006 – 063 – Convention de formation – Service formation.....	16
2006 – 064 – Marché 2006-011 : fourniture de 17 véhicules de secours routier – Lot 2 : équipement des fourgons	17
ARRETES.....	18
N / Réf : 2006 – 1174 : Changement d'appellation	19
N / Réf : 2006 – 1176 : Aptitude administrative.....	20

BUREAU DU 19 SEPTEMBRE 2006

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

Feuille de présence

Assistaient à la séance, avec voix délibérative :

M. Albéric de MONTGOLFIER

Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN

M. Jacky JAULNEAU

M. Jean-Pierre SIRDEY

Absent, excusé :

M. Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 052 - Approbation de procès-verbaux

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances du bureau des 9 juin et 7 juillet 2006.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 053 – Défense des intérêts du SDIS : Affaire David Rémy c/ SDIS

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à défendre les intérêts du SDIS auprès du tribunal administratif d'Orléans dans l'affaire qui l'oppose à M. David Rémy.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 054 – Défense des intérêts du SDIS : Affaire Jean-Jacques Grenouillet c/ SDIS

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à défendre les intérêts du SDIS auprès du tribunal administratif d'Orléans dans l'affaire qui l'oppose à M. Jean-Jacques Grenouillet.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 055 – Fusion de centres – Nonvilliers Grandhoux et Happonvilliers

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer une convention d'intégration par fusion du CPI de Nonvilliers Grandhoux avec le CI d'Happonvilliers.
Cette intégration sera effective à compter de la date de notification de la convention.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 056 – Remboursement de frais à la commune de Senonches

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 1 251,53 € à la commune de Senonches, cette collectivité ayant réglé à tort les frais du géomètre ayant procédé à l'étude du terrain cédé au SDIS par cette collectivité pour l'implantation du futur centre de secours.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 057 – Avenant au contrat de services Thales

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, entérine la signature d'un avenant au contrat n° 220038 permettant la prise en compte des interventions de la société Thales sur l'enregistreur de communication n° TE0219 et le serveur ITC installé dans le cadre du marché 2005PA009.

Il est précisé que cet avenant ne modifie pas le montant de la redevance annuelle qui s'établit à hauteur de 3 448 €HT, soit 4 123,81 €TTC.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 058 – Contrat de maintenance Systel

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, entérine la signature d'un nouveau contrat remplaçant le contrat n° CM050701 CC du 29//07/2005, avec effet rétroactif à la date du 29/07/2006, compte tenu de l'extension du parc dans le cadre de la migration informatique et radioélectrique du système d'alerte.

Ce contrat s'élève à 94 000 €HT, soit 112 424 €TTC, contre 91 000 €HT soit 108 836 €TTC antérieurement.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 059 – Avenant n° 1 au marché 2004-002 pour une prestation d'assistance technique

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Considérant que l'évolution rapide de l'architecture du réseau informatique du SDIS impose d'augmenter le volume des prestations d'assistance technique pour permettre d'attendre la passation d'un nouveau marché, un avenant doit donc être conclu avec la société Tibco, fournisseur de ces prestations.

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre 2006, le bureau approuve cet avis de la commission d'appel d'offres et décide d'autoriser le président à signer un avenant d'un montant de 90 000 € TTC avec la société Tibco pour une augmentation du volume des prestations d'assistance technique.

Cet avenant porte le montant maximum TTC du marché de 600 000 € à 690 000 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 060 – Marché 2006-008 pour l'achat de 17 camions citerne ruraux

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 5 mai 2006 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre 2006,
le bureau approuve les choix de la commission d'appel d'offres et décide :

- d'autoriser le président à signer un marché d'un montant de 882 725,00 € HT avec la société Massias pour le lot n° 1 (achat de 17 équipements pour camions citerne ruraux),
- d'autoriser le président à signer un marché d'un montant de 1 278 060,00 € HT avec la société Man Camions et Bus pour le lot n° 2 (achat de 17 châssis pour camions citerne ruraux).

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 061 – Marché 2006-006 pour l'achat d'articles d'habillement

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 5 mai 2006 et les choix effectués par la commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre 2006, le bureau approuve les choix de la commission d'appel d'offres et décide :

- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Paul Boye pour le lot n° 1 (Bandes d'identification du centre – quantités : minimum : 372, maximum : 750)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Boche pour le lot n°2 (Bottes à lacets (paire de) – quantités : minimum : 352, maximum : 1 000)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Dumont Sécurité pour le lot n° 3 (Casques F1 – quantités : minimum : 66, maximum : 200)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Paul Boye pour le lot n° 4 (Casquettes rouges) – quantités : minimum : 130, maximum : 400)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Boche pour le lot n° 5 (Ceintures de feu noires sans bande rétro réfléchissante – quantités : minimum : 30, maximum : 90)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Brunet Lion pour le lot n° 6 (Lots pour 50 ceintures tresse marine – quantités : minimum : 7, maximum : 20)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Boche pour le lot n° 7 (Chaussures basses noires (paire de) – quantités : minimum : 25, maximum : 75)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Balsan pour le lot n° 8 (Chemises ciel poche pattes d'épaules – quantités : minimum : 50, maximum : 200)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Guy Leroy pour le lot n° 9 (Chemises F1 – quantités : minimum : 1 600, maximum : 3 000)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Balsan pour le lot n° 10 (Chemisettes à plastron – quantités : minimum : 40, maximum : 100)

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2006.11 du : 28 septembre 2006

transmise au contrôle de la légalité le : 21 septembre 2006

est exécutoire à la date du : 28 septembre 2006

- d'autoriser le président à signer un marché avec la société MMF pour le lot n° 11 (Etuis porte gants et tricoises – quantités : minimum : 110, maximum : 220)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société BBA pour le lot n° 12 (Fourreaux d'épaules tous grades (paire de) – quantités : minimum : 50, maximum : 200)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Houssard pour le lot n° 13 (Gants blancs (paires de) – quantités : minimum : 40, maximum : 100)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Peauceros pour le lot n° 14 (Gants de protection cuir (paires de) – quantités : minimum : 300, maximum : 1 200)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Balsan pour le lot n° 15 (Képis et tricornes tous grades – quantités : minimum : 54, maximum : 100)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société SVS pour le lot n° 16 (Parkas d'intempérie – quantités : minimum : 65, maximum : 200)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société VTN pour le lot n° 17 (Ensembles SPF1 – quantités : minimum : 1 000, maximum : 3 000)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société BBA pour le lot n° 18 (Pattes d'épaules tous grades (paire de) – quantités : minimum : 180, maximum : 360)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Guy Leroy pour le lot n° 19 (Polos SP) – quantités : minimum : 1 000, maximum : 2 500)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Regain pour le lot n° 20 (Pulls SP – quantités : minimum : 40, maximum : 100)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Balsan pour le lot n° 21 (Tenues de sortie féminine ou masculine – quantités : minimum : 61, maximum : 120)
- d'autoriser le président à signer un marché avec la société Balsan pour le lot n° 22 (Velcros tous grades – quantités : minimum : 500, maximum : 1 500).

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

Pour le président,

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 062 – Convention de formation – Service formation

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le règlement de la convention établie en 2006 entre le SDIS et l'employeur de M. Dimitri Beignon, sapeur pompier volontaire au CS d'Auneau, pour le stage GDF du 12 avril 2006, la date de visa de la convention étant postérieure à la formation.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 063 – Convention de formation – Service formation

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, vice-président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le règlement de la convention établie en 2006 entre le SDIS et l'employeur de M. Jean-Marc Geuffroy, sapeur pompier volontaire au CI de Boutigny Prouais, pour le stage CFAPSE qui s'est déroulé du 13 au 17 avril 2006, la date de visa de la convention étant postérieure à la formation.

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 19 septembre 2006

OBJET

2006 – 064 – Marché 2006-011 : fourniture de 17 véhicules de secours routier – Lot 2 : équipement des fourgons

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 septembre 2006, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 7 avril 2006 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre 2006, le bureau approuve le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'autoriser le président à signer un marché d'un montant de 736 780,00 €HT avec la société Hydram pour le lot n° 2 (achat de 17 équipements pour véhicules de secours routier).

Pour le président
du conseil d'administration
et par délégation,
le vice-président

Albéric de MONTGOLFIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le maire d'Autheuil

N / Réf : 2006 – 1174 : Changement d'appellation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 22 mars 2006, de monsieur le maire d'Autheuil ;

Vu l'avis du 4 août 2006, de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Dominique Lefevre (matricule n° 764), né le 15 juillet 1953 à Châteaudun (28), adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, chef du centre de première intervention d'Autheuil, prend l'appellation d'adjudant-chef à compter du 6 juin 2006 (pour régularisation).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le maire

Le préfet

Denis CHENEAU

Patrick SUBRÉMON



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le maire de Dancy

N / Réf : 2006 – 1176 : Aptitude administrative

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de la commission d'aptitude aux fonctions de sapeurs-pompiers volontaires qui s'est réunie le 13 janvier 2001 ;

Vu l'avis de la commission zonale d'aptitude médicale qui s'est réunie le 11 février 2003 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Xavier Mothu (matricule n° 1855), né le 10 mai 1967 à Châteaudun (28), caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre de première intervention de Dancy, est apte pour une activité strictement administrative (inapte aux activités opérationnelles), à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le maire

Le préfet

Patrick CHARPENTIER

Patrick SUBRÉMON